

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 20 h 00

En ouverture de séance , le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 03 juillet 2025..

URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes ;

- La propriété non bâtie , cadastrée F 1345 , d'une superficie de 49 M2 , située 2 de l'orée du Bois .
- La propriété bâtie , cadastrée AE 19 , d'une superficie de 1 905 M2 , située 13 Rue de la Madeleine.
- La propriété non bâtie , cadastrée F 1 344 , 1 342 et 1 343 , d'une superficie de 1 099 , 500 et 551 M2 , située 2 de l'orée du Bois.
- La propriété bâtie , cadastrée AC 8 , d'une superficie de 509 M2 , située 9 rue de la libération .
- La propriété bâtie , cadastrée AB 30 , d'une superficie de 1 379 M2 , située 1 venelle de Rutraon.
- La propriété bâtie , cadastrée AI 105 , d'une superficie de 855 M2 , située 4 Pak an avallou.
- La propriété bâtie , cadastrée AK 36 et 38 , d'une superficie de 48 et 47 M2 , située 15 Rue Verderel .
- La propriété bâtie , cadastrée AH 91 , d'une superficie de 1800 M2 , située 8 rue de Runescop.
- La propriété bâtie , cadastrée AC 122 , d'une superficie de 1 104 M2 , située 20 rue d'héllès.

-Une réunion d'élus s'est tenue le 23 mardi septembre pour travailler sur le PIUi-h (carnets d'intentions) et les futures modifications à apporter.

Le Maire porte à la connaissance du CM Municipal l'arrêté préfectoral complémentaire du 06 juin 2025 modifiant l'arrêté préfectoral N° 2021/14/AI du 12.05.2025 du parc éolien exploité par la société SEE LANMEUR sur la commune de Lanmeur . Le Préfet a réservé une suite favorable à la demande d'autorisation complémentaire concernant une activité relevant de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement .

Les modifications apportées sont les suivantes : la modification du tracé du raccordement interne du parc éolien. Pour des considérations techniques, le passage du câble entre deux éoliennes a été modifié pour passer d'un côté à l'autre d'une haie bocagère et les chemins d'accès aux éoliennes 2 et 3 ont été légèrement modifiés afin de diminuer l'impact des convois sur les haies bocagères.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Le Conseil Municipal adopte la charte et les règles de fonctionnement du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté et la mise à jour du règlement de la médiathèque dans le cadre du lancement du réseau de lecture publique des communes de Morlaix Communauté.

BATIMENTS

Le SDIS a donné un avis favorable pour enlever l'escalier à la salle Stérédenn (côté foyer des jeunes).Des travaux d'isolation par l'extérieur seront à entreprendre.Un dossier de subvention sera déposé au titre de la DETR -DSIL 2026.

Une réunion a eu lieu le mercredi le 15 septembre avec l'architecte Candio pour finaliser le DCE de l'église, pour les travaux de la phase 3 et de la tranche 2 (solde).La consultation sera lancée sur Mégalis début novembre et le choix des entreprises retenues sera validé en décembre .

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à lancer la consultation des entreprises sur mégalis.

La pose de fissuromètres vient d'être réalisée à la Chapelle de Kernitron par l'entreprise Trégor bâti Pierre. Des mesures vont être réalisées sur une période de 1 an .

La chaufferie Pellet de la Mairie est en état de fonctionnement. Des travaux en régie ont été réalisés par le service Technique.

VOIRIE

Les travaux de la Rue de Poul an Od et de la rue du 19 mars 1962 sont en cours de finition. Le retour des parents d'élèves est très positif pour les travaux devant l'école publique. Trois places PMR supplémentaires ont été matérialisées sur le parking du pôle médical. Le problème de vitesse à Hôpital Pell sera étudié .Le Parvis de la Mairie sera refait courant octobre .

Le fléchage des chemins ruraux et de randonnées sont en cours de réflexion avec les services de Morlaix Communauté. Un appel aux citoyens pourrait être sollicité pour permettre le fléchage.

Les élus félicitent les employés du service technique pour leur implication dans le fleurissement de la Commune.

VIE SCOLAIRE

Les effectifs de l'école publique sont de 145 élèves au total dont 44 viennent des communes extérieures (30.34 %)

Les effectifs du Collège sont de 308 élèves en 2025 (329 collégiens en 2024 et 367 collégiens en 2023).

Le Service périscolaire a été équipé de tablettes pour le pointage des présences à la garderie. Cet équipement facilite le travail des employés.

Une réunion est prévue demain soir avec le service de restauration de l'hôpital local pour faire un point sur les repas livrés à la cantine municipale.

Les Activités Municipales de Loisirs (AML) ont repris pour la septième année consécutive. Ces activités permettent des loisirs comme la musique , la cuisine , et différents sports. Trente-six enfants sont actuellement inscrits et les animations ont lieu chaque mercredi ,du 10 h à 12 h , hors vacances scolaires.

VIE ASSOCIATIVE

Le forum des associations s'est déroulé le samedi 06.09.2025. Le CMJ continue ces actions pour récolter des fonds pour financer le voyage de Barcelone. La vente de pizza a bien fonctionné.

Les Rues en scènes organisées sur Lanmeur ont été un grand succès.

La remise des prix pour les 6 gagnants du concours des maisons fleuries se fera prochainement au parc de Kernitron.

FINANCES

Le Conseil Municipal valide une subvention de 300 € pour l'arbre de Noël de l'amicale du personnel du Centre Hospitalier de Lanmeur.

Les élus ne donnent pas suite à une demande de subvention pour 1 séjour solidaire au Bénin pour 1 élève habitant Lanmeur et scolarisée dans 1 lycée à Landerneau (1 élu pour). Les élus rappellent que le Conseil Municipal intervient uniquement dans le cadre des voyages des établissements scolaires de Lanmeur.

Les divers tarifs communaux seront traités au prochain Conseil Municipal .

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Finistère
Le : 08/10/2025
Et
Publication ou notification du :
08/10/2025

L'an 2025, le 25 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaëlle à Mme RANNOU Catherine, LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine

Absent(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-051 – Subvention exceptionnelle 2025 pour l'amicale du personnel de l'hôpital de Lanmeur.

La Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention faite par l'amicale du personnel de l'hôpital de Lanmeur pour l'arbre de Noël des employés.

L'amicale du personnel de l'hôpital de Lanmeur souhaite organiser cet événement pour les enfants du personnel.

Mme La Maire propose une subvention 300 €..

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents, décide, d'attribuer une subvention exceptionnelle de ;

- 300 € à l'amicale du personnel de l'hôpital de

Lanmeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 08/10/2025
Et
Publication ou notification du :
08/10/2025

L'an 2025, le 25 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaëlle à Mme RANNOU Catherine, LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine

Absent(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-052 – Procédure adaptée pour lancer les travaux à l'église ST Mélar de Lanmeur. (Phase 2-tranche 2 (solde) et tranche 3) : pour les travaux sur la flèche .

La Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la SARL Candio-Lesage architectes a été retenue comme Maître d'Oeuvre pour le projet de restauration de l'église ST Mélar de Lanmeur. Le Maire informe que les travaux d'urgence de la phase 1 sont terminés et les travaux de la phase 2 Tranche 1 sont terminés. Des avenants correspondant à la tranche 2 ont été signés dans la tranche 1. La Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il convient de l'autoriser à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de l'église ST Mélar de Lanmeur (Phase 2-tranche 2 (solde) et la tranche 3) dans le cadre d'une procédure adaptée. .

Le Conseil Municipal, la Maire entendue, à l'unanimité des membres présents, l'autorise à :

-Signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS



Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	12	17

Vote
A la majorité
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 08/10/2025
Et
Publication ou notification du :
08/10/2025

L'an 2025, le 25 Septembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/09/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE JEUNE Valérie, LEROY-DENIEL Caroline, MAZE Fabienne, RANNOU Catherine, MM : COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, LE NORMAND Marcel, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LE COZ Gaëlle à Mme RANNOU Catherine, LEMETTRE Julie à Mme LEROY-DENIEL Caroline, QUENEA Anne à M. COSQUER Ludovic, ROUSVAL-DILASSER Morgane à M. LE BERR Jean-Marc, M. MARTIN Alexis à Mme LUCAS Anne-Catherine

Absent(s) : MM : BODEUR Hervé, LE LOUS Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. DENIS Yvon

DEL2025-053 – Lancement du réseau de lecture publique des communes de Morlaix Communauté - Penn-da-Benn- Adoption de la charte de fonctionnement du réseau et mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque

Le 8 septembre prochain ouvre le réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté. Il est composé de 20 médiathèques et de points relais répartis sur le territoire. Il s'agit de la concrétisation du projet culturel du réseau de lecture publique de Morlaix Communauté et du travail de concertation engagé entre les élus locaux, médiathécaires professionnels, bénévoles et la Bibliothèque départementale du Finistère.

Pour le bon fonctionnement de ce réseau, une charte de fonctionnement, soumise au vote du Conseil de Communauté le 30 juin 2025 est proposée aux communes. La charte est jointe en annexe 1.

Cette charte comprend 3 axes principaux :

- Le quotidien des bibliothécaires,
- Le développement et la valorisation des collections,
- Les espaces physiques et numériques des bibliothèques.

Y sont annexées les règles de fonctionnement du réseau présentées (annexe 2). Elles viennent compléter le règlement intérieur de chaque médiathèque.

Afin d'assurer une concordance avec les règles de fonctionnement du réseau, une mise à jour du règlement intérieur de la médiathèque est proposée.

Elle met également en évidence les avantages apportés par le réseau aux usagers pour lesquels l'inscription dans une des médiathèques donnera l'accès à toutes les autres et à leurs collections.

Une navette de Morlaix Communauté assurera le transit des documents qui pourront être réservés, empruntés et rendus dans n'importe laquelle de ces médiathèques et points relais. Les règles de prêt sont harmonisées.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur :

- La charte et les règles de fonctionnement du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté,
- La mise à jour du règlement de la médiathèque,

Tels que présentés et d'autoriser le maire à signer tout document afférent.

Le conseil municipal valide :

- La charte et les règles de fonctionnement du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté,
- La mise à jour du règlement de la médiathèque,

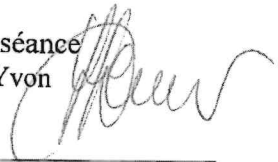
Tels que présentés et autorise le maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/10/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
M. DENIS Yvon



Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 08/10/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS

